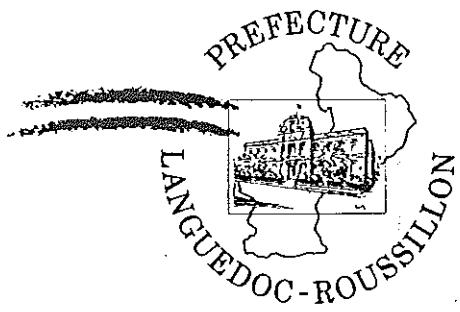


République Française

910625



Direction Régionale des Affaires Culturelles

Affaire suivie par :

| |
|----------------------|
| D.R.A.C. REÇUE LE : |
| 12. JUIN 1991 |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON |

Montpellier, le 11 JUIN 1991

A R R E T E

*

portant inscription de l'ancien couvent des Ursulines, anciennes prisons, à MONTPELLIER (Hérault) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret N° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 16 septembre 1988 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancien couvent des Ursulines, anciennes prisons à MONTPELLIER (Hérault) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son caractère de création originale d'architecture carcérale du début du XIX^e siècle sur les bases d'un ensemble conventuel du XVII^e siècle.

^
A R R E T E

Article 1er : Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'ensemble des façades et des toitures de l'ancien couvent des Ursulines, anciennes prisons (ex-caserne Grossetti), boulevard Louis-Blanc, rue de l'Université, rue des Ecoles-Laiques et rue Sainte-Ursule à MONTPELLIER (Hérault), situé sur la parcelle n° 127 d'une contenance de 71a 82ca figurant au cadastre section HP et appartenant à la commune de Montpellier (Hérault).

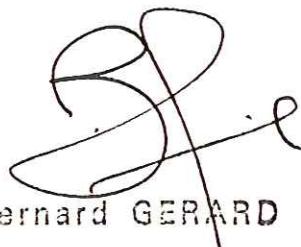
Celle-ci en est propriétaire par acte administratif du 26 janvier 1990 publié au bureau des hypothèques de Montpellier (Hérault) le 13 février 1990, vol. 1990 P n° 20074, n° 3657.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A MONTPELLIER, le 11 JUIN 1991

Le Préfet



Bernard GERARD

Pour Ampliation

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Y. Comte
Yvon COMTE
Chargé d'études Documentaires

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
MONTELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTELLIER Cedex 02
tél. -fax

Section : HP
Feuille : 000 HP 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 13/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

